



## COMITÉ PROVINCIAL DES ARBITRES

### Mémo

Date : 11 janvier 2011

Destinataires : Officiels du PAEP, officielles du PAEPF, membres des comités du CALP, CPA et arbitres en chef régionaux

Expéditeur : Claude Frappier, conseiller en matière de réglementation et membre du CPA  
[claudefrappier@hotmail.com](mailto:claudefrappier@hotmail.com) rés. : (450) 742-5179

**Objet : Nouvelle version corrigée du protège-cou 11 janvier 2011**

#### Exemple # 1

Un joueur participe au jeu avec un protège-cou non certifié que fait vous?

À l'arrêt de jeu suivant vous donnez un avertissement à l'équipe fautive et toute récidive par cette même équipe entraînera une punition d'inconduite (10 minutes) au joueur fautif pour une même situation. Article 3,6 (f).

#### Exemple # 2

Lorsqu'un joueur se présente à la mise au jeu sans son protège-cou ou s'il le porte de façon incorrecte, l'arbitre ou le juge de lignes doit retirer le joueur fautif de la glace avant que le jeu reprenne. Seul ce joueur pourra être remplacé en plus si c'est une première offense de la part de cette équipe un avertissement sera donné à l'entraîneur et s'il y a eu déjà un avertissement de donner à l'équipe alors le fautif recevra un dix minutes. Article 3,6 (f).

#### Exemple # 3

Un but est réussi par l'équipe « A » et l'arbitre remarque que l'équipe « B » attire l'attention de l'arbitre sur le fait que le joueur de l'équipe « A », qui a réussi le but, ne porte pas de protège-cou ou que le protège-cou n'est pas certifié BNQ. Que faites-vous?

Le but est accordé. S'il s'agit de la première infraction pour cette équipe, donnez un avertissement à l'équipe fautive et toute récidive par cette même équipe entraînera une punition d'inconduite (10 minutes) au joueur fautif pour une même situation. Article 3,6 (f).

#### Exemple # 4

Si, pendant le cours normal d'un match, un joueur est mis en échec ou frappé de telle sorte qu'il perd son protège-cou.

Si vous êtes témoin de la situation. Que faites-vous?

Vous surveillez le joueur et ce dernier a deux choix :

1. replacer son casque, son protecteur facial, son protège-cou ou sa mentonnière et bien l'attacher avant de continuer de jouer ou
2. se rendre au banc des joueurs et être remplacé conformément aux règles. Si le joueur participe au jeu sans son casque protecteur, son protecteur facial ou son protège-cou approuvé par le BNQ ou sans sa mentonnière, le jeu doit être arrêté immédiatement, peu importe quelle équipe est en possession de la rondelle et le joueur fautif se verra imposer une punition mineure pour « joueur inadmissible ».

Claude Frappier